



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2014 N°12
10 avril 2014

- Décisions du 3 avril 2014 portant délégation de signature :	
* ordre général	P 2
* ressources humaines	P 5
* marchés	P 12
* ordonnateur secondaire	P 18
DT Rhône Saône	
- Décision du 3 avril 2014 portant délégation de signature :	
* ordre général	P 22
DT Nord-Pas-de-Calais	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



D E C I S I O N – DTRS n° 2014-04-7 portant délégation de signature

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général ,
délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général ,
dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année, inférieur à 4 000 €

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 3 avril 2014

**La Directrice territoriale
de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Signé
Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 4000 €

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage

Nom	Fonction
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs



D E C I S I O N DTRS n° 2014-04-5
**portant délégation de signature
en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er Délégation de signature est donnée à :

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M Eric POIRSON, chef du bureau ressources humaines et formation,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, modifiée par décision du 22 mars 2013, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivision, et en cas d'absence à leurs adjoints, désignés dans l'annexe I,

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - pour les événements de famille suivants :

mariage/ PACS de l'agent,
naissance ou adoption d'un enfant,
mariage d'un enfant,

décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.

- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 3 avril 2014

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE
Signé**

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Macon
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gra
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs Chef du bureau d'études de Besançon
Pascal SEURROT	Chef de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Jacques GROS	Chef du bureau Sécurité navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Chantal GUARRACINO	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (DVE)
Frédérique VILLIERS	Chef du bureau Études générales et tourisme (DVE)
Rachid BIOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Chef d'équipe responsable maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
MAL Christian	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation Besançon
BROLIN Michel	Chef d'équipe adjoint exploitation Besançon
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
MOSSARD Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation Montbéliard
STEHLIN Bruno	Chef d'équipe adjoint exploitation Montbéliard
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux Montbéliard
MONCH Gérard	Chef d'équipe responsable CE Baume-les-Dames
MARBACH Claude	Adjoint travaux Baume-les-Dames



**DECISION -DTRS n° 2014-04-8
portant délégation de signature
en matière de marchés publics**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accord-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 3 avril 2014

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE
Signé**

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature
pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Éric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs et du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable du pôle plongée

Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Macon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Olivier DUBAND	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Subdivision de Port-sur-Saône	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Vincent MOSSARD	Responsable Domaine et maisons éclésières
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard



**D E C I S I O N – DTRS n° 2014-04-6
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I-1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Roland MAGNIN, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 3 avril 2001

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Signé

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.**

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon,	Mâcon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Ingénierie
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Roland MAGNIN	Chef de l'unité comptable du bureau comptabilité	SG-B
Eric POIRSON	Chef du bureau Ressources humaines et formation	SG-BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI



DECISION PORTANT DELEGATION ET SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur territorial Nord Pas-de-Calais de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de justice administrative,
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France,
Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre DEFRESNE, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à:

Mme Isabelle MATYKOWSKI, directrice adjointe,
à l'effet de signer en mon nom,

- les actes et décisions, figurant à l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, y compris les marchés publics, les conventions, les actions en justice en cas d'urgence et les mandats de représentation devant les juridictions prévues, à l'exception des décisions d'interim mentionnées à l'alinéa 4 du paragraphe V de l'article 1er de la décision précitée.

Subdélégation de signature est donnée en application de l'article L4313-3 du code des transports à:

Mme Isabelle MATYKOWSKI, directrice adjointe, à l'effet de signer en mon nom,

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance, tels que mentionnés à l'article 3 de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre DEFRESNE, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à:

- Mme Aurélie MILLOT, Secrétaire Générale,
- Mme Sandrine BROCHET-GALLIN, Secrétaire Générale Adjointe,

à l'effet de signer en mon nom,

- les actes et décisions figurant aux paragraphes I, III, et aux alinéas 2, et 5 du paragraphe V de l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, y compris les marchés publics, les actions en justice en cas d'urgence et les mandats de représentation devant les juridictions prévues, à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national tels que mentionnés à l'alinéa 2 du paragraphe V de l'article 1er de la décision précitée.

Délégation de signature est donnée à:

- Mme Aurélie MILLOT, Secrétaire Générale,
- Mme Sandrine BROCHET-GALLIN, Secrétaire Générale Adjointe,

à l'effet de signer en mon nom en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial et de la directrice adjointe,

- les actes et décisions figurant au paragraphe II et IV de l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, y compris les conventions
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève mentionnées à l'alinéa 3 du paragraphe V de l'article 1er de la décision précitée.

Subdélégation de signature est donnée en application de l'article L4313-3 du code des transports à:

- Mme Aurélie MILLOT, Secrétaire Générale,
- Mme Sandrine BROCHET-GALLIN, Secrétaire Générale Adjointe,

à l'effet de signer en mon nom en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial et de la directrice adjointe,

- tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance, tels que mentionnés à l'article 3 de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre DEFRESNE, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à

- Mme Catherine FOCRET PLANCKE, Chef du Service Exploitation Maintenance Environnement,
- Mme Elodie DUFEU, Adjointe au chef du Service Exploitation Maintenance Environnement,
- Mme Catherine JACQUART, Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- M. Charles BIZIEN, Adjoint au Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- M. Guy ARZUL, Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,
- Mme Sabine VAN HONACKER, Adjointe au Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer en mon nom,

- les actes, décisions, marchés publics et conventions, figurant à l'article 1er de la décision modifiée du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables

de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et concernant le personnel placé sous leur autorité, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe III, aux alinéas 3 et 4 du paragraphe V du dit article, des ordres de missions en dehors du territoire national et des autorisations d'utilisation de véhicule.

Article 4:

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés dans la présente décision, la délégation de signature est accordée à l'intérimaire désigné par mes soins.

Article 5 :

Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 € HT.

Service Développement de la Voie d'Eau :

- M. Régis WALLYN, responsable de l'agence territoriale de développement de Dunkerque et responsable par interim de l'agence territoriale de développement de Douai

Service Exploitation Maintenance :

- M. Jean-Michel FOURMAINTRAUX, responsable de l'unité gestion hydraulique

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'équipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 € HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

Article 6 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- M. Jean-Michel ROPITAL, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL , délégation de signature est donnée à:

- M. Yves BACHELET, responsable du pôle exploitation-maintenance, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Christian REGNIEZ, responsable de l'antenne de Dunkerque, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Flandres-Lys,

- M. Luc FOLLEBOUT, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FOLLEBOUT, délégation de signature est donnée à :

- M. Stéphane DESBUISSON, responsable de l'antenne de Lille, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M. Pascal LENOIR, adjoint au Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Deûle-Scarpe,

- M. Patrice OGER, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin

- M. Patrice MENISSEZ, adjoint au responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Escaut- Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Patrice OGER et ou de M. Patrice MENISSEZ, délégation de signature est donnée à :

- M. Alain LEFEBVRE, responsable de l'antenne de Cambrai
- M. Michel LANNON, responsable de l'antenne de Berlaimont, à l'effet , dans le cadre de leurs attributions et compétences :
- de prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel placé sous leur autorité, à l'exception: des ordres de missions en dehors du territoire national et des autorisations d'utilisation de véhicule.
- de prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants concernant le personnel placé sous leur autorité, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, mentionnés à l'article 1er paragraphe V alinéa 5 de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France
- de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires (y compris les autorisations de concours de pêche), non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €
- d'accorder toute convention d'usage n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares
- d'accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage
- de signer les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence:

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

- de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci-dessus attribués
- de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci-dessus attribués

Article 7 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- Mme Valentine BAYLE, pour l'Atelier du Service Maîtrise d'Ouvrage
- M. Xavier THOREL, pour l'Atelier du Service Maîtrise d'Ouvrage
- M. Gauthier LAGACHE, pour l'Atelier du Service Maîtrise d'Ouvrage
- Mme Maud MACARY, pour l'Atelier du Service Maîtrise d'Ouvrage
- M. Pierre-Yves SCORDIA, responsable de la cellule opérationnelle 1 du Service Maîtrise d'Ouvrage

- M. Jérémy SOMON responsable de la cellule dragage du Service Maîtrise d'ouvrage,
- M. Serge LE GARZIC, responsable de la cellule opérationnelle 2 du Service Maîtrise d'Ouvrage
- Mme Edith DUBRULLE, responsable de la cellule programmation et gestion financière du Service Maîtrise d'Ouvrage
- Mme Marie-Noëlle PIETON, adjointe à la Secrétaire Générale, responsable de la gestion des ressources humaines et des compétences,
- Mme Stéphanie FACHE, responsable de la cellule des Moyens Généraux du Secrétariat Général en cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Stéphanie FACHE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile SIX, adjointe de la cellule des Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général
- M. Denis STRICHER, responsable du Pôle d'Appui régional de Modernisation et d'Expertise du Service Exploitation Maintenance, en cas d'absence ou d'empêchement de Denis STRICHER, délégation de signature est donnée à
 - Jean-Lou ROMMENS, adjoint du pôle pour les activités du Parme -Méca
 - Alain BLANCHET, adjoint du pôle pour les activités du Parme-Electro
- M. Rodolphe CHIROL, responsable de la cellule Gestion du Domaine et du Patrimoine Immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe CHIROL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, adjointe au responsable de cellule Gestion du Domaine et du Patrimoine Immobilier du Service Développement de la Voie d'Eau,
- M. Mario BARBIEUX, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau,
- M. Christophe DE DEURWAERDER, responsable de la cellule Organisation du Transport Fluvial du service Développement de la Voie d'Eau,
- M. Eric DUMORTIER, responsable de la cellule Prospection Filière du service Développement de la Voie d'Eau,
- Mme Alexandra AUTRICQUE, responsable de la cellule Communication - Documentation du service Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet, dans le cadre de leurs attributions et compétences:

- de signer les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence:

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

- de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués
- de prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

Article 8 :

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, responsable de la cellule Comptabilité Centrale du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement

- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement et à la liquidation des dépenses et des recettes, ainsi que les documents relatifs l'ordonnancement et à la liquidation de la Taxe hydraulique, à l'exception des actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, adjoint au responsable de la cellule Comptabilité Centrale du Secrétariat Général.

Article 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France. Toute décision antérieure portant délégation et subdélégation de signature est abrogée.

Fait à Lille, le 3 avril 2014

Le Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais
de Voies navigables de France,

Signé

Jean-Pierre DEFRESNE